

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue de l'Hôtel des Monnaies

N° : 40

Boîte : 1CD

Code postal : 1060

Commune : Saint-Gilles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.sos-kinderdorpen.be

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0408.628.435

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

22-03-2022

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

29-06-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.2, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.2, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.4.3, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

van Lierde Bruno

avenue Hamoir 24
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2016-01-01

Fin de mandat : 2022-01-01

Président du Conseil d'Administration

Deforche Filiep

Oude Godstraat 34
2650 Edegem
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Tanghe Filip

Beukendreef 39
2840 Rumst
BELGIQUE

Début de mandat : 2012-05-14

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Marchant Jean-Pierre

avenue de l'observatoire 82
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Schmitz Olivier

rue d'Amberloup 42
6680 Sainte-Ode
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Administrateur

Leyman Paul

Pierstraat 204
2630 Aartselaar
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Dejonghe Piet

Groeneweg 184
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Vice-président du Conseil d'Administration

Boes Thomas

Merbeekstraat 18
3360 Bierbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Administrateur

Lippens Vanessa

rue Marianne 15
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Administrateur

de Launoit Yvan

avenue des Eglantiers 16

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

SRL Joiris, Rousseaux & Co - Reviseurs d'Entreprises Associés (B0194)

0450426032

rue de la Biche 18

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-31

Fin de mandat : 2024-05-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Gonet Sébastien (A02206)

rue de la Cayauderie 53

6043 Ransart

BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.395.652</u>	<u>1.481.756</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	213	225
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<u>1.395.439</u>	<u>1.481.531</u>
Terrains et constructions		22	787.785	775.509
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	35.850	60.559
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	549.336	645.463
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	22.469	
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	7.365.229	6.426.437
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	366	363
Stocks		30/36	366	363
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	366	363
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.326.442	870.069
Créances commerciales		40	180.352	130.780
Autres créances		41	1.146.089	739.290
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	5.968	5.962
Valeurs disponibles		54/58	5.823.793	5.409.760
Comptes de régularisation	6.6	490/1	208.661	140.283
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.760.881	7.908.193

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>5.635.627</u>	<u>5.049.601</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	934.701	934.701
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	4.658.298	4.088.500
Subsides en capital		15	42.628	26.400
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>202.244</u>	<u>47.500</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	202.244	47.500
Pensions et obligations similaires		160	47.500	47.500
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	154.744	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.923.010</u>	<u>2.811.092</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	2.707.469	2.440.382
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	271.781	139.331
Fournisseurs		440/4	271.781	139.331
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	862.446	771.911
Impôts		450/3	56.791	50.339
Rémunérations et charges sociales		454/9	805.655	721.571
Autres dettes		48	1.573.241	1.529.141
Comptes de régularisation	6.8	492/3	215.542	370.710
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.760.881	7.908.193

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.924.162	11.746.070
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	11.651.416	11.518.809
Autres produits d'exploitation		74	229.759	220.060
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	42.988	7.201
Coût des ventes et des prestations		60/66A	11.334.395	10.777.862
Approvisionnements et marchandises		60	314.572	301.522
Achats		600/8	314.572	301.522
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.000.274	1.509.471
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	5.076.480	4.579.573
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	169.545	943.620
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4	0	26.358
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9		
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	3.559.162	3.294.196
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	214.362	123.122
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	589.767	968.209

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	339	20
Produits financiers récurrents		75	339	20
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	235	9
Autres produits financiers	6.10	752/9	104	10
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	20.309	22.218
Charges financières récurrentes	6.10	65	20.309	22.218
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	20.309	22.218
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	569.798	946.010
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	569.798	946.010
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	569.798	946.010

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	4.658.298	4.088.500
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	569.798	946.010
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	4.088.500	3.142.490
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	4.658.298	4.088.500

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	1.905.261
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	1.905.261	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	1.905.036
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	12	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.905.048	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	213	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.805.411
8161	131.666	
8171	80.000	
(+)/(-) 8181		
8191	1.857.077	
8251P	XXXXXXXXXX	0
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	1.029.902
8271	39.390	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	1.069.292	
(22)	<u>787.785</u>	
22/91	787.785	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	410.641
8163	18.072	
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	428.713	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253	0	
8323P	XXXXXXXXXX	350.082
8273	42.782	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	392.863	
(24)	<u>35.850</u>	
241	35.850	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	1.156.372
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	-9.740	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1.146.632	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	510.909
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	87.361	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	974	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	597.296	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>549.336</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	0
8166	12.729	
8176		
(+)/(-) 8186	9.741	
8196	22.469	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	22.469	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	5.968	5.962
8686		
8687		
8688	5.968	5.962
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Produit acquis
- Charges à reporter

Exercice
196.842
11.819

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
934.701	934.701

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Codes	Exercice
8921	0
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	0
8991	0
9001	
9011	
9021	0
9051	0
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
9072	56.791
9073	
450	
9076	115.794
9077	689.861

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492 Charges à imputer
493 Produits à reporter

Exercice	
	58.052
	157.490

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731	5.717.432	5.673.252
732	1.025.296	1.580.988
733	4.908.687	4.264.568
9086	113	98
9087	84,6	79,6
9088	129.522	122.692
620	3.553.950	3.221.754
621	1.053.419	977.429
622	93.282	91.928
623	375.829	288.461
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		26.358
9113		
9115		
9116		
640	14.692	6.821
641/8	3.544.469	3.287.375
9096	0	
9097	0,1	
9098	247	
617	8.021	

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Ventilation des autres produits financiers
Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées
Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Frais Bancaires
Différences de change
Ecart conversion devises
Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
	104	10
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	19.561	19.652
	41	0
	0	2.560
	706	7

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>42.988</u>	<u>7.201</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	42.988	7.201
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	23.680	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.050	70
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	17.258	7.131
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>214.362</u>	<u>123.122</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	214.362	123.122
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	178.424	47.500
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	35.938	75.622
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.314.847	1.810.993
9146	11.924.162	11.746.070
9147	56.792	50.339
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	179.437
91621	200.000
91631	200.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Droit de tirage non consommés liés aux projets Belges TIP et SB

Exercice
184.442

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	4.840
95061	13.673
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 31901 - 31902

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	57,3	20,2	37,1
Temps partiel	1002	46,7	10,2	36,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	84,6	26,7	57,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	85.844	32.262	53.582
Temps partiel	1012	43.678	11.672	32.006
Total	1013	129.522	43.934	85.588
Frais de personnel				
Temps plein	1021	3.438.325	1.212.115	2.226.211
Temps partiel	1022	1.638.155	393.037	1.245.118
Total	1023	5.076.480	1.605.152	3.471.328
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	79,6	26,4	53,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	122.692	41.974	80.718
Frais de personnel	1023	4.579.573	1.520.544	3.059.029
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	60	53	89,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	60	47	88,7
Contrat à durée déterminée	111		6	1,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	20	11	26,7
de niveau primaire	1200	3	2	3,9
de niveau secondaire	1201	7	2	8,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	4	8,9
de niveau universitaire	1203	4	3	5,6
Femmes	121	40	42	63,2
de niveau primaire	1210	1	5	3,1
de niveau secondaire	1211	6	12	11,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	21	16	29,9
de niveau universitaire	1213	12	9	18,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	57	48	84,9
Ouvriers	132	2	5	4
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	247	
Frais pour l'association ou la fondation	152	8.021	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	30	46	54,6
210	27	27	43,2
211	3	19	11,4
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	26	35	45,5
310	23	19	34,6
311	3	16	10,9
312			
313			
340			
341			
342			
343	26	35	45,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	10	5811	33
5802	519	5812	1.424
5803	15.809	5813	40.808
58031	15.262	58131	39.733
58032	547	58132	1.075
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités ; aussi :

- à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ;
- l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnements et achats marchandises" ;
- Pour le projet Sango financé par la DGD, l'association a constitué une provision pour risques et charges s'élevant à 3% du montant subsidié, non encore contrôlé et validé par la DGD, pour couvrir les risques de rejets et charges inhérentes à nos partenaires (RDC/Burundi). En 2021, cette provision s'élève à 131.993€ e.
- les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;
- la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre : le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).

1.3. A l'exception d'une mention supplémentaire ajouté au point 1.2 concernant le projet Sango, les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Notre compte de résultat n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

2. Actifs immobilisés

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 2,3 ou 5 ans.

Les frais liés à la récolte de fonds en rue étaient enregistrés en frais de développement de 2017 à 2019 pour le montant des factures reçues et amortis sur 2 ans pour soutenir le lancement de cette initiative. Ce canal fait partie intégrante des canaux de récolte de fond et sont enregistrés à partir de 2020 en charge pour l'intégralité du montant des factures de l'année.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Terrains et constructions :

- terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps

- constructions: 3% à 10%

- les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.

- * Installations, machines et outillages: aménagements bâtiments: 5% à 20%

- * Mobilier: mobilier et équipement: 20% à 33%

- * Matériel roulant: 20%

2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

3. Actifs circulants

3.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2 Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

3.3 Créances anciennes - aide à la jeunesse

Sans confirmation écrite, par principe de prudence, les créances de plus de 2 ans ont été réduites de 50%

4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent essentiellement des charges à imputer pour des projets internationaux.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre

6. Continuité de l'exploitation, Crise Covid-19 et conflit en Ukraine

Le Covid-19 reste un élément incertain qui peut avoir un impact sur nos activités en 2022. En 2021, la crise n'avait pas eu un impact important sur nos résultats.

Le conflit en Ukraine aura certainement un impact sur les coûts, notamment sur le prix des matières premières. Les données actuelles ne permettent pas de dire si cet impact sera significatif.

Ces deux éléments ne seront néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2021 - SOS villages d'enfants Belgique

Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants Belgique, créé en 1963, fait partie de la fédération SOS Villages d'Enfants International, active dans 135 pays du monde. Elle est composée d'un réseau d'experts spécialisés dans l'éducation des enfants. Ils sont une véritable source d'inspiration pour continuer à mettre en place des projets qualitatifs et toujours plus novateurs.

Notre mission : Soutenir les familles fragilisées, offrir une nouvelle famille aux enfants seuls et rendre le milieu de l'Aide à la jeunesse plus familial : tel est le cœur de notre travail. C'est au cœur de la famille que les enfants trouvent l'amour, le respect et la sécurité dont ils ont besoin.

Notre objectif : créer un « Care Effect ». Violence, maltraitance, négligence... Les enfants qui grandissent sans les soins, l'amour et la sécurité d'une famille sont exposés à ces risques. Cela met leur développement en danger.

Principes de bonne gouvernance

Conformément au code des Sociétés et des Asbl, SOS Villages d'enfants Belgique est dirigée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration équilibrés en termes de compétences, de répartition géographique et linguistique.

Nous veillons sans cesse à ce que nos actions soient fidèles à nos valeurs et n'aient jamais d'impact négatif sur les enfants, les adultes ou les communautés.

La transparence est essentielle. C'est une question de respect envers toutes les personnes et les organisations qui nous soutiennent.

L'intégrité est essentielle dans notre récolte de fonds et notre communication. Nous présentons une image forte et positive de l'enfant et nous n'utilisons pas celui-ci pour susciter la pitié.

Nous établissons également le contact avec nos donateurs (potentiels) de façon respectueuse. Nous agissons conformément au Code éthique et à la Charte du Dialogue direct élaborés par l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds. SOS Villages d'Enfants adhère en outre également aux règles de l'AERF

SOS Villages d'Enfants est en possession du certificat de niveau 1 de Keeping Children Safe. Garantir la sécurité des enfants est essentielle.

Pour plus information, vous trouverez sur notre page Web :

- Notre code éthique
- Notre charte d'intégrité
- Notre code de conduite pour toutes les personnes travaillant pour ou en notre nom

Afin de soutenir dans le secteur des ONG une culture institutionnelle sensible au genre, SOS BE a signé la Charte genre rédigée et adoptée au mois de juin 2018, par les Conseils d'Administration des cinq structures fédératives pour souligner son soutien à cet élan positif.

I- Evolution de l'activité en 2021

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité des projets lancés en 2020.

Le revenu 2021 a dépassé de 291K€ l'objectif prévisionnel que nous étions fixés pour s'établir 11,9M€, soit hausse de 1.5% par rapport à l'année passée. Cette augmentation est essentiellement dû au lancement de nouveaux projets subsidiés par EU (Trauma Informed Practices /Safe behaviors) , la ré-évaluation des subventions liées à nos projets en Belgique et le paiement de la dernière tranche du projet EU en Syrie (172K). Ce revenu de 11,9 M€ combiné à une maîtrise des dépenses conduisent à la constatation d'un résultat global excédentaire de 569K€.

1. Nos ressources :

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- Les dons issus de la générosité du grand public : parrainages ou dons uniques
- Les dons d'entreprises, de fondations, de donateurs particuliers (Successions/grands donateurs)
- Les subventions ou autres fonds publics
- Les autres produits, souvent d'associations SOS partenaires

Les recettes issues des activités de récolte de fonds s'élèvent à 6,704 K€, en ligne avec notre objectif initial. La diminution de 455K par rapport à l'année passée s'explique par le montant exceptionnellement élevés des successions en 2020: 1.6M en 2020 vs 1M en 2021

Les recettes issues de sources privées, partenaires SOS inclus représentent 59.5% de nos ressources ce qui nous permet de garantir notre indépendance, notamment en matière d'innovation.

2. Frais liés à la récolte de fonds

Les dépenses de la récolte de fonds sont restées très stables passant de 1,194K€ en 2020 à 1,160K€ en 2021. Ces dépenses sont essentiellement liées aux activités suivantes :

- la récolte de fond en rue: du fait de la pandémie, les couts ont été moindre qu initialement budgétisé
- l'envoi de mailing.
- des opérations de campagne de prospection en ligne ou de Télémarketing
- une campagne de fin d'année
- une équipe de récolte de fonds au complet.

Frais administratifs :

Les frais administratifs sont demeurés stables d'une année sur l'autre et atteignent 742 K€ fin 2021, soit 6% de notre revenu total.

Aucun élément particulier n'est venu impacter les couts administratifs.

3. Projets internationaux :

SOS Villages d'Enfants Belgique s'engage également dans la protection des enfants à l'étranger.

Les montants dédiés à ces programmes internationaux se sont élevés à 3824 K€ en 2021 soit 354 K€ de plus que l'année passée, en raison notamment d'une bonne exécution du programme Sango (+368K), du lancement du Programme de Renforcement de la Famille à Kinshasa et notre investissement dans le village d'enfants de Kinshasa.

Ces programmes internationaux se décomposent comme suit :

- Le programme de renforcement des familles « Sangó » au Burundi et en RDC pour un montant de 1219K€ en 2021 vs 1262K K€ en 2020. Ce programme bénéficie de subventions à hauteur de 80%, principalement de la DGD.
- Un programme de renforcement des familles à Kinshasa, RDC pour un montant de 101K. Ce programme est co-financé par Brussels International et la ville de Bruxelles.
- Un budget de €113K a été alloué en 2021 au programme à Fatick qui s'inscrit dans la consolidation des acquis du projet « Prévention, protection et réhabilitation des enfants exploités et soumis aux pires formes de travail dans le département de Fatick » mis en œuvre de 2016 à 2019 avec le soutien de l'UE et de SOS Belgique. Ce programme est financé sur fonds propres
- Sur fond propres, SOS Villages d'Enfants Belgique soutient l'Hôpital Mère-Enfant à Kara au Togo à hauteur de 40 K€, montant identique à celui de 2020.
- Le village d'enfants à Kinshasa, RDC qui offre un environnement chaleureux à 150 enfants a été financé par SOS villages d'enfants Belgique à hauteur de 656 K€ en 2021. Ce programme est en cours de transformation afin d'offrir aux enfants le soutien et environnement le plus adéquat.
- Les montants transférés dans le cadre des parrainages à travers le monde se sont élevés à 1100K€
- Les management fees dus à la fédération sont en légère hausse passant de 393K à 417K

4. Les Projets Nationaux

Nos projets à l'échelle nationale se composent de projets de terrain, d'actions de sensibilisation et de plaidoyer. Les dépenses y afférentes se sont élevées à 5,612€ en 2021 vs 5,412K K€ en 2020. Cette hausse est en partie liée au développement de notre projet Simba, le lancement du projet Trauma Informed care et Safe behaviors. Ces projets ont été financés par divers fonds publics à hauteur de 3,847K€, soit une couverture de 68.5% des dépenses, toutes activités confondues.

Le Village d'Enfants SOS Chantevent :

Dans ce village, l'association offre un foyer chaleureux à 36 enfants qui ne peuvent plus grandir auprès de leurs parents. Ce projet (SRG) est composé de 2 unités de vie, le cerisier et le Hêtre. Des projets d'avenir avec de jeunes adultes ont été mis en place.

Les frais de fonctionnement et de personnel de ce village sont relativement stables d'une année sur l'autre et montrent une légère hausse de 94K€ pour atteindre un montant total de dépenses de 2,891K€. Les subventions et autres revenus hors dons liés à ce village s'élèvent à 2,074 K€

Le projet du Sequoia

Ce projet soutient comme en 2020 13 familles vulnérables, en permettant ainsi aux enfants de grandir dans un foyer plus stable. Les couts se sont élevés à 403K€, stables d'une année à l'autre. Les subventions et autres revenus liés à ce projet se sont élevés à 368K€

Le Projet Simba

L'année 2021 a été une année de consolidation du projet. 11 enfants ont été pris en charge par Famille Simba, familles d'accueil professionnelles qui ont offert un foyer chaleureux et un soutien adapté à 11 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ce projet d'un cout total de 552K en 2021, en ligne avec le budget, est subsidié à près de 100% par Agentschap Jongerenwelzijn.

Le projet Hejmo

Suite à la crise des réfugiés, plus de 5000 mineurs étrangers non-accompagnés sont arrivés en Belgique en 2015. SOS a alors ouvert une maison d'accueil familiale Hejmo à Louvain dans laquelle 9 à 11 enfants en fuite peuvent retrouver un nouveau foyer chaleureux. Ce projet s'est enrichi d'un projet d'accompagnement psychologique de certains jeunes (Rescared refugees) Les couts de fonctionnement et de personnel de ce projet combine s'élèvent à 806K. Ce projet est subsidié à hauteur de 94%, essentiellement par Agentschap Jongerenwelzijn (& Fedasil).

Le projet Trauma Informed Care

L'objectif de ce projet est d'offrir aux enfants placés dans les services agréés de l'aide à la jeunesse une prise en charge adaptée et sensible aux traumatismes (« Trauma Informed care ») en ciblant les besoins en renforcement des capacités et des connaissances du personnel. Ce projet pour lequel 170K€ de dépenses ont été comptabilisés en 2021 est en partie financé par l'EU sur une période de 2 ans, de mars 2020 à mars 2022 . Le projet Safe behaviors a été lancé en Mai 2021 et a pour objectif de prévenir la violence entre pairs. Il est financé par l'EU sur une période de 2 ans. La majeure partie des activités auront lieu en 2022.

Les activités de sensibilisation et de plaidoyer

Les réalisations majeures en 2021 sont les suivantes :

- L'accueil par « des familles d'accueil professionnelles » a été reconnu comme une nouvelle option d'accueil dans le nord de la Belgique avec l'envoi d'une circulaire fin 2021.
- Sensibilisation au droit de garder les frères et sœurs ensemble et soutien à l'adoption du principe par la loi belge.
- Sensibilisation du personnel encadrant autour de la gestion des traumatismes,

Les couts relatifs à ces activités liées à ces réalisations et aux activités de sensibilisation aux valeurs SOS se sont élevés à 666 K€.

6- Le bilan

Actif

L'actif s'élevait à 8.761K en 2021 vs 7.908 K€ en 2020 soit une hausse de 853 K€ par rapport à 2020, essentiellement en raison :

- D'une augmentation des liquidités (+414K€) lié au boni constaté en 2021.
- Une augmentation des créances court-terme, notamment des créances envers la fédération et créances liées aux successions. (+456K€)

Passif

La hausse du passif est essentiellement dû à l'affectation provisoire du résultat 2021 de 570 K€ en report à nouveau qui passe de 4.088K à

4.658K€.

Les fonds de SOS villages d'enfants se sont constitués au fil des années par l'accumulation d'excédents de recettes générés chaque année. Fin 2021, les réserves encore disponibles représentaient environ 5 mois d'activités. Ces réserves sont en ligne avec les lignes directrices de la fédération (Stress-model). Elles doivent nous permettre de faire baisse soudaine des recettes privées et/ou institutionnelles qui ne pourrait pas

Les éléments Post-Clôture

Il n'y a pas eu d'élément post-clôture particulier qui n'aurait pas été inclus dans les chiffres 2021 et pourrait avoir un impact significatif en 2022.

Une campagne de récolte de fonds a été lancée suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ces fonds seront dédiés à soutenir les activités de SOS à l'international mais aussi à apporter notre soutien aux familles Ukrainiennes réfugiées en Belgique

II- Priorités 2022 et au-delà

Notre ambition reste d'avoir un impact durable et positif sur notre groupe cible et ce :

- En accroissant sans-cesse la qualité de nos programmes
- En poursuivant notre activité de manière innovante
- Et en combinant le travail des programmes avec un solide travail de plaidoyer et de communication

Afin de réaliser cette ambition et d'augmenter notre impact encore plus, notre objectif de récolte de fonds pour 2022 est de 12.8M, hors appel d'urgence.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE"
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Sébastien GONET
Actionnaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique" (l'"Association"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 13 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 8.760.881,14 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 569.797,72 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Il convient de souligner que les contrôles et redressements définitifs des pouvoirs subsidants n'ont pas été effectués jusque fin décembre 2021. L'éligibilité des dépenses non encore contrôlées doit encore faire l'objet d'une confirmation des pouvoirs subsidants.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception de:
 - l'absence de la mention de nos honoraires et des exercices concernés par le mandat de commissaire dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale nous désignant;
 - l'absence de la mention du représentant permanent et des exercices concernés pour le mandat de commissaire dans la publication faite au Moniteur belge.

Le 17 juin 2022.

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par

Sébastien Gonet
(Signature)

Signature numérique de Sébastien Gonet
(Signature)
DN : c=BE, cn=Sébastien Gonet (Signature),
sn=Gonet, givenName=Sébastien Désiré,
serialNumber=74120713334
Date : 2022.06.17 15:27:59 +02'00'

Sébastien GONET
Réviseur d'entreprises actionnaire